

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 49 (1978)
Heft: 3: Aménagement du territoire et protection des sites

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PB4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 3 Mars 1978

SOMMAIRE

Aménagement du territoire et protection des sites : par le groupe de travail et de rédaction de la commission pour l'aménagement du territoire, MM. Aragon, Chavanne, Faivre, Schaer. I. Note sur l'origine de notre habitat et son héritage (43) ; II. Les bases légales sommaires de la protection (52) ; III. L'appréciation des projets par la commission pour la sauvegarde du patrimoine (53) ; IV. Quelques exemples et commentaires (55) ; **Foire d'échantillons de Bâle** : liste des exposants du Jura et de Bienne (67) ; **Chronique économique** : l'indice des prix à la consommation en février (71).

Aménagement du territoire et protection des sites

Dans sa mission de défense des intérêts du Jura, notre association a toujours réservé une part importante à la protection naturelle et à celle des sites bâtis.

La mission d'expertises confiée à la commission pour l'aménagement du territoire en relation avec les arrêtés fédéraux et cantonaux de protection à titre provisoire a exigé une activité intense depuis 1973.

Trois de nos commissions travaillent dans ce domaine en une fructueuse collaboration : protection du patrimoine ; protection de la nature ; aménagement du territoire. Ces commissions ont fait un travail aussi méconnu que délicat en traitant des centaines de dossiers : mise sous protection, demandes en permis de bâtir, aides financières, etc. De plus elles ont conseillé, pris des initiatives, favorisé des réalisations.

On ne maîtrise pas un tel travail sans faire des expériences. La publication qui est proposée à nos lecteurs tente de leur faire partager une partie des soucis de l'ADIJ dans le domaine du maintien du patrimoine. Mais elle envisage surtout de mettre en évidence un certain nombre de principes qui président à la protection des sites. La part faite aux photos montrant de bons et de mauvais exemples est prépondérante. On s'est efforcé de limiter les textes au profit d'images.

La documentation amassée pour la préparation de ce premier document est si importante que la commission d'aménagement du territoire propose de poursuivre son travail par un fichier complémentaire. Cette formule permettra donc de classer l'information utile à l'usage de tous ceux que le problème ne devrait pas laisser indifférents.